

	Réunion du Conseil Scientifique de l'EHESP 11 juin 2013 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS_juin_2013
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérfié	Validé
Date	11/06/2013	12-13/06/2013	06/2013
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	C.COLIN / MA. BLOCH	C. COLIN + les participants

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Jean-Claude MOISDON

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Joseph NGATCHOU WANDJI, Denis ZMIROU-NAVIER, Claude MARTIN, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN, Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS, Nathalie BONVALLOT

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER, Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Clément COUSIN

Personnes de l'EHESP : Laurent CHAMBAUD, Catherine DESSEIN, Marie-Aline BLOCH, Philippe GLORENNEC, Régine DUCOS, Olivier THOMAS, Pascal ASTAGNEAU, Roland OLLIVIER, Laurence MALPOT, Sarah KITAR, Manuel COAT

Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jacqueline CLAVEL

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT, Catherine LE GALES, Philippe MOSSÉ

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Florian KASTLER

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Approbation de l'ordre du jour	<p>Christine Colin propose l'ordre du jour modifié. En regard du compte-rendu du CS, étant donné que la validation de la synthèse et des conclusions des CS en séance s'avère trop longue et donc très difficile en pratique, elle propose que la synthèse et les conclusions des CS soient dorénavant validées par voie électronique par les membres rapidement après la tenue du CS</p> <p>Décision L'ordre du jour est adopté, et la nouvelle procédure de validation des comptes rendus est adoptée à l'unanimité.</p>	
Approbation des comptes rendus	<p>Dans le compte-rendu du CS du 2 avril, il est ajouté à la fin du premier paragraphe de la page 6 : « Patrick Zylberman déplore cette interruption de la collaboration de l'équipe de Xavier De Lamballerie avec l'EHESP. Les programmes au Laos, Bolivie, Djibouti (COPANFLU) ont représenté un apport précieux à l'épidémiologie et à la politique de santé humanitaire dans le domaine de la grippe. Il estime que le retrait du secteur des maladies infectieuses serait une erreur capitale pour l'école, notamment parce que cela remet en cause sa vocation nationale et internationale, son action humanitaire et son implication dans le secteur de la sécurité sanitaire au sens large. Il estime aussi que la rupture de liens avec les partenaires du Sud constitue une alerte inquiétante. »</p> <p>Décision Le compte-rendu de la séance du 2 avril est adopté avec cet ajout. Le compte-rendu de la séance du 14 mai est approuvé sans modifications.</p>	
Projet de synthèse et de recommandations	<p>Jean-Paul Moatti propose une synthèse et des recommandations suite au séminaire du CS (document remis sur table). Après discussion, les recommandations suivantes sont adoptées et seront intégrés au compte-rendu du séminaire.</p> <p>Le CS de l'EHESP se félicite des évolutions positives qui lui ont été présentées lors de son séminaire des 10 et 11 juin 2013 en matière de structuration de la recherche à l'Ecole, attestée par une amélioration significative du volume et de la qualité de la production scientifique de ses personnels.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Le CS encourage vivement l'Ecole à poursuivre la démarche engagée visant à rendre plus cohérent ses points forts en recherche avec ses points forts en matière d'enseignement et de formation. Cette démarche doit s'articuler étroitement avec les priorités stratégiques d'ensemble proposées par l'Etablissement pour son Contrat d'Objectifs et de Performance 2014-18.</p> <p>L'EHESP doit se donner pour objectif prioritaire de constituer des équipes labellisées, notamment des unités mixtes de recherche co-labellisées avec les organismes publics de recherche et les universités dans les domaines correspondant à ses 5 champs prioritaires de formation, d'enseignement et de recherche ou d'y rattacher des enseignants-chercheurs investis dans ces champs. Cet objectif doit néanmoins être conduit selon des modalités spécifiques aux forces existantes de l'Ecole.</p> <p>Cela implique :</p> <p>a) De poursuivre le soutien de l'Ecole à l'UMR IRSET qui constitue déjà un pôle de référence au plan national dans le champ environnement/santé avec notamment des efforts pour étendre les thématiques au champ environnement de travail et de santé.</p> <p>b) De poursuivre la structuration de la recherche en matière d'analyse des politiques sociales et de santé d'une part, d'organisation et de management des services de santé (en y incluant les soins infirmiers) d'autre part, par le soutien à l'UMR CRAPE et au projet d'UMR MOS. Cette structuration pourrait s'inscrire à terme dans la perspective de constitution d'une UMR commune sur ces axes (selon des modalités à définir) à l'horizon des 5 prochaines années.</p> <p>c) De substituer progressivement à l'actuelle équipe Maladies Infectieuses EHESP/AMU un partenariat conventionnel en matière de sécurité sanitaire avec les principales structures de recherche spécialisées en santé publique de ce domaine (IHU POLMIT d'Aix-Marseille, ISPED de Bordeaux, Instituts Pasteur, la Chaire santé et le centre de sociologie des organisations de Sciences Po et tout autre réseau intéressé en SHS, etc...).</p> <p>L'Ecole doit en parallèle élargir ses partenariats afin de jouer un rôle plus actif encore de transfert des résultats de recherche en santé publique, dans son ensemble, en direction des publics qu'elle contribue directement à former.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Processus de définition de l'ordre du jour du CS	<p>Dans l'objectif d'adopter une démarche participative pour l'élaboration du CS, Marie-Aline Bloch propose de créer un bureau pour l'élaboration des ordres du jour. Agnès Ducros et Jean-Claude Moisdon participeront à ce bureau, qui se réunira (ou échangera par voie électronique).</p> <p>Par ailleurs, un calendrier prévisionnel sera établi, en lien avec les autres instances de l'EHESP et les échéances de l'année, ainsi que la liste des points à traiter et à prioriser.</p> <p>En septembre, une réunion commune sera organisée entre le CS et le CF. Elle aura lieu en fin de journée après le CS.</p>	
Prime d'excellence scientifique	<p>Véronique Surel présente la note sur la prime d'excellence scientifique (principes, modalités d'attribution, modalités de fonctionnement). Elle informe les membres que les délais pour la campagne nationale 2013 sont dépassés</p> <p>Décision Le conseil scientifique décide que pour l'attribution des primes d'excellence scientifique, l'EHESP aura recours à l'instance nationale. Les critères d'attribution seront proposés par un groupe de travail (Véronique Surel, Manuel Coat, Marie-Aline Bloch) sur la base des critères existants au CNU et dans les universités.</p>	
Règles générales pour l'attribution	<p>Véronique Surel présente les propositions pour l'attribution de l'honorariat (principes, modalités d'attribution, modalités de fonctionnement). Elle précise que les vacances restent possibles pour les retraités dès lors qu'elles ne sont pas supérieures à 6 mois d'affilée, et qu'elles sont réalisées en tant que travailleur occasionnel. L'honorariat peut être attribué à une personne qui est vacataire.</p> <p>La question est posée à propos des conditions matérielles et d'accueil des professeurs honoraires qui continuent à participer aux activités de recherche ou d'enseignement de l'EHESP (accès restauration, matériel informatique).</p> <p>Discussion L'accord du directeur de département est requis pour l'attribution de l'honorariat dans son département. Il est souhaité qu'une lettre de motivation soit présentée par le candidat précisant son projet et qu'une description de carrière ainsi qu'un argumentaire positif soient présentés par le directeur de département du candidat.</p> <p>Décision</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Le conseil scientifique adopte les principes et modalités proposées pour l'honorariat. Le dossier de demande d'honorariat doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre du candidat décrivant son projet, - une présentation documentée du candidat par le directeur de département, - le CV du candidat. 	
Demande d'honorariat d'un enseignant	<p>Roland Ollivier présente la demande d'honorariat de Philippe Peyret.</p> <p>Décision Le conseil scientifique adopte à l'unanimité l'honorariat de Philippe Peyret.</p>	
Information concernant le développement professionnel continu	<p>Agnès Ducros indique que, dans le cadre du dossier en préparation pour que l'EHESP devienne organisme de formation pour le développement professionnel continu, les membres du CS seront sollicités par e-mail pour envoyer leur CV et leur déclaration d'absence de conflit d'intérêt.</p> <p>Discussion Le conseil scientifique pourra avoir une discussion sur l'observatoire des métiers, et ses liens avec la recherche. Cette question pourra être abordée avec le CF.</p>	<p>Proposer d'inscrire l'observatoire des métiers et son lien avec la recherche à l'ordre du jour de la réunion conjointe entre le CS et le CF.</p>
Politique de site	<p>Laurent Chambaud indique que l'EHESP n'aurait <i>a priori</i> pas obligatoirement à choisir un rattachement unique à une communauté d'universités et d'établissements. L'EHESP est impliquée aujourd'hui dans 2 PRES aux dynamiques différentes : d'une part le PRES SPC où il y a une forte vie entre les membres fondateurs, ainsi que des financements disponibles à distribuer via le label d'excellence ; et d'autre part le PRES UEB avec une faible vie entre les membres, mais avec des partenariats de recherche qui fonctionnent. L'EHESP a également des coopérations en dehors de ces 2 PRES, en tant qu'établissement national (avec les organismes nationaux, le réseau doctoral, etc.) et en tant qu'établissement d'enseignement et de recherche. La politique de site sera partie intégrante du prochain COP, en termes de coopérations scientifiques d'une part et de locaux d'autre part.</p> <p>Discussion Le COP abordera la question de la politique de site, et l'objectif est de faire en sorte que ce que</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>l'on souhaite mettre en place puisse l'être.</p> <p>Il est nécessaire de préciser si les équipes de recherche de l'EHESP sont considérées comme équipes du PRES SPC, et identifier lesquelles, et sur quels projets.</p> <p>L'une des exigences pratiques de l'EHESP serait que le PRES SPC développe des modalités logistiques efficaces pour permettre le travail à distance.</p>	
Politique de recrutement	<p>Laurent Chambaud indique que la politique de recrutement dépend des postes disponibles (suite à des départs ou à la création de postes). Le MESR sera sollicité pour accompagner l'école dans la dynamique de développement de la recherche. Les partenariats avec d'autres structures pourront également permettre des recrutements. Les ressources de l'EHESP sont essentiellement issues dotations hospitalières, du ministère de la santé, et des ressources propres. L'objectif est que les éventuelles baisses du côté santé soient compensées par un soutien contractualisé plus important avec le MESR.</p> <p>Discussion</p> <p>Ce point sera développé lors d'un prochain CS.</p>	Inscrire à l'ordre du jour d'un prochain CS
Validation du compte-rendu	Christine Colin remercie les participants pour ces échanges fructueux. Le compte-rendu sera validé par voie électronique. Elle rappelle les prochaines dates du CS : 17 septembre à Rennes et 18 novembre à Paris.	